L'ABEILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

BUREAUX No 73, rue de Chârtres, | NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 20 SEPTEMBRE 1865. | Entre les rues Bienville et Conti

NOUVELLE-ORLEANS
MERCREDI MATIN, 20 SEPTEMBRE.

DRAKE & MARKHAM, rue du Camp No. 56, ont en magasin des souliers balmoral maroquins fins, à dessus de semelle en caoutchouc, pour l'humidité, pour dames, demoiselles et enfants.

Pour la liste des arrivages et des départs celle des importations, exportations et consignations, et ce qui concerne le mouvement du port en général, voir la partie anglaise.

ANNONCES
De la deuxième Page.

On trouvera désormais à la deuxième page de l'*Abeille* toutes les annonces de ventes à l'encan et de ventes judiciaires, ainsi que les avis du shérif et des cours.

Et à la troisième page, nombre d'annonces.

FEUILLETON.

Pour le feuilleton, voir la deuxième page.

Ventes à l'encan de ce jour.

Pour l'heure et les détails, voir aux annonces.

Par le shérif—à 10 heures et demie, sur les lieux, le fonds et l'installation d'une grocerie située rue du Camp, entre Commercial Place et la rue Poydras.

Par le marshal des Etats-Unis—à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, deux terrains avec toutes les bâtisses qui s'y trouvent, rue St Charles, entre St Joseph et Julia.

Par ordre du quartier-maître—à 10 heures du matin, à Alger, au chantier de marine du gouvernement, bois de construction, poulies, chaînes, matériaux, outils de forgeron, de charpentier et de calfat, pompes foulantes, ancre, bouilloire à vapeur, yawls, embarcations, &c.

Par B. Turpin—à cinq heures P. M., sur la Levée, en débarquement du navire Graham's Polley, en face du poteau 26, Deuxième District, 40 barriques vins de Bordeaux, Cambianaes—De plus, à son magasin d'encan, à 10 heures et demie, rue Vieille Levée, eau de vie, vins, liqueurs, vermouth, huile d'olive, sucre, &c.

Par B. Turpin—au No 97 de la rue Vieille Levée, vin rouge et vin blanc en caisse.

Par E. Gottschalk—à son magasin d'encan, rue Chartres près Conti, meubles, vaisselle, &c.

Par Montgomery & Bros—à l'entrepôt Montgomery, rue Fulton, balais, épaules, jambons, &c.

Par D. E. Murphy—au coin des rues Girod et Magazine, meubles de bureau, étagères, balances, &c.

Par E. M. Jacobs—au No 26 du Passage de la Bourse—marchandises sèches, whisky, tabac, &c.

Par G. Lénamont—au No 89 de la rue Chartres, marchandises sèches, parapluies de coton, &c.

Par D. E. Murphy—sur la Levée, au pied de la rue Bienville, farine.

Par Montgomery & Bros—sur la Levée, au pied de la rue Girod, oignons, sur la Levée, au pied de la rue Conti, avoine, oignons, pommes, choux et pommes de terre.

Par Hoffmann & Marks—au No 38 de la rue de Chartres, marchandises sèches, vêtements, draps, casimirs, &c.

CONVENTION DÉMOCRATIQUE.

Election de délégués.

L'élection des délégués à la convention démocratique de l'Etat doit avoir lieu le 21 septembre. Cette élection a une grande importance, car cette convention aura à formuler les vœux et le programme politique du peuple de la Louisiane. Elle aura, en outre, à désigner les candidats du parti démocrate conservateur, dans le cas où une élection serait ordonnée en Louisiane.

Nos lecteurs trouveront dans la partie anglaise de l'*Abeille* une communication relative à cette élection de délégués. Ils y verront que des inspecteurs ont été nommés par les deux comités démocratiques pour assurer la sincérité du vote. La communication contient les noms de ces inspecteurs et la liste des endroits où l'on recevra les votes pour chaque district représentatif.

Le comité invite tous les votants enregistrés qui sont décidés à soutenir les candidats du parti à participer à ces élections de délégués. Nous répéterons encore aux citoyens qu'il dépend d'eux de faire de bons choix, et que l'abstention, sous quelque prétexte que ce soit, leur causera d'amers regrets. Si la masse veut prendre en main la direction du mouvement, on aura une convention composée d'hommes capables et intègres, et l'on pourra se reposer sur eux pour le choix des candidatures. La presse a fait son devoir, aux citoyens à faire le leur.

LA PRISON DE SALISBURY.

Il paraît que le procès intenté à Wirz, au sujet du traitement exercé envers les prisonniers d'Andersonville, ne satisfait pas entièrement l'opinion publique et qu'il lui fait un nouveau sujet d'excitation. Comme la prison d'Andersonville n'était pas la seule au Sud, en supposant que le même régime ait été appliqué à tous les prisonniers du Nord, détenus ici et là sur le vaste sol de la Confédération, on pourrait aisément faire le procès aux employés qui étaient chargés de la prison de Salisbury, dans la Caroline du Nord, de la prison de Libby, dans la Virginie, et de toutes les autres prisons dans la Floride, l'Alabama, le Mississipi et le Texas. C'est ce que commence à dire le New York *Advertiser* du 8 septembre, à propos des cruautés commises à Salisbury et qui ont été, suivant ce journal, aussi atroces que celles dont on a usé envers les prisonniers de la Georgie.

Nous espérons, dit l'*Advertiser*, que les autorités du gouvernement n'ont pas été si absorbées par les cruautés d'Andersonville qu'elles n'aient pu s'occuper un peu de celles qui ont été commises à Salisbury dans la Caroline.

Dans les derniers mois de la guerre, depuis le commencement d'octobre jusqu'à l'apparition de Sherman dans la Caroline du Nord, les prisonniers détenus à Salysbury, ont souffert des atrocités et des barbaries égales à celles qui ont été infligées aux prisonniers d'Andersonville, bien que sur une plus petite échelle, attendu qu'il n'y en avait que 10,000 à Salisbury. Il existe des preuves convaincantes que la même politique a régné aux deux endroits et que cette politique consistait à se débarrasser des prisonniers unionistes par les mêmes moyens. Les tuer graduellement ou les forcer de s'enrôler sous la bannière rebelle, telle était la détermination prise par les geôliers, soit en vertu des ordres qu'ils avaient reçus de l'autorité supérieure, soit de leur propre mouvement et en vertu de leurs propres principes.

ECOLES PUBLIQUES—Dans sa dernière séance, le bureau des directeurs des écoles publiques a élu pour surintendant M. Williams O. Rogers qui a obtenu quatorze voix contre sept données à M. Bourges.

Après quelques débats, l'ouverture des écoles a été fixée au premier lundi d'octobre.

Le service des professeurs se terminera dorénavant le 31 août de chaque année.

Toutes les places sont considérées comme vacantes, mais les instituteurs et institutrices qui étaient employés dans les écoles publiques pendant l'année écoulée, sont considérés comme postulants pour le service de l'année prochaine; en conséquence, ils n'auront pas besoin d'envoyer de demandes écrites.

Le comité sur les professeurs recevra des demandes pour emploi dans les Ecoles publiques jusqu'au 25 du courant.

Un tirage au sort pour le service des directeurs a donné le résultat suivant:

Membres pour deux ans:—Dr Ames, Dr Goldman, MM. Kern, Moore, Richards, Raleff, Bloo, Adams, Jewell, McCoard, Beyer, Toye.

Membres pour un an:—MM. Gleady Burke, Ker, Vinvant, Tisset, Perry, Augustin, Chiapella, Dacongé, Magee, Turpin, Walsh, le Dr Holliday.

MADEMOISELLE ELIE.—En annonçant le prochain retour parmi nous de cette jeune pianiste et en rappelant les succès qu'elle a obtenus depuis deux ans dans plusieurs concerts, devant l'élite du monde musical de Paris, nous avons oublié de dire que mademoiselle Elie était l'élève du célèbre professeur Stamati qui lui a donné des leçons depuis cinq ans. Ce professeur compte parmi ses élèves plusieurs pianistes qui brillent au premier rang et au nombre desquels nous citerons Gottschalk, qui faisait le mois dernier les délices des Californiens. Mademoiselle Elie, justifiant les prévisions de ceux qui l'ont applaudie enfant, a débuté à Paris dans la carrière artistique avec un succès qui permet de fonder les plus belles espérances sur son avenir. Les encouragements ne lui feront pas défaut dans sa ville natale, qui sera heureuse de conserver par ses suffrages le jugement flatteur prononcé par les critiques de Paris sur son beau talent.

Confiscation de vin de champagne.

La cour de district des Etats-Unis à San Francisco a rendu le mois dernier deux décisions importantes pour les importateurs de vins. Elle a prononcé la confiscation de 725 paniers de champagne des marques Eugène Clicquot et Valrès & Cie, importés pour le compte de M. James Behrens. Ses déclarations en douane étaient basées sur des factures qui donnaient pour valeur aux champagnes E. Clicquot 1 franc 85 centimes et à ceux de Valrès & Cie 1 franc 40 centimes la bouteille. La douane a produit des comptes de vente desquels il ressort que les sommes remises par ledit Behrens au dit Clicquot fixent d'une manière évidente la valeur des vins vendus à 80 et quelques centièmes de dollars, monnaie d'or des Etats Unis, pour la marque de cette maison, et 60 et quelques centièmes de dollars pour les vins de la marque Valrès & Cie. Ces comptes sont extraits d'une copie de lettres même de M. Behrens, ce sont là les prix dont il a fait retour en France.

Le jury a rendu un verdict de culpabilité contre M. Behrens, et la cour a prononcé la confiscation des 725 paniers de champagne.

Depuis a été présentée devant la même Cour, mais devant un autre jury, une seconde affaire de même nature que la première dans ses points essentiels, concernant la saisie de 400 paniers de vin de Champagne de la marque *Heidsieck et Cie*. Voici les faits, résumés par le *Courrier de San Francisco*:

Dans les premiers jours d'avril 1864, le navire *Amand-Rose-André*, récemment arrivé de Bordeaux, mettait à terre 400 paniers de champagne expédiés par la maison *Heidsieck et Cie*, de Reims, à la consignation de M. P Maury Jr à San Francisco.

L'entrée en douane de ces paniers avait été faite aux mêmes conditions que toutes les entrées précédentes, admises depuis plusieurs années par la douane sans la moindre observation. Même vin, mêmes factures, mêmes droits acquittés. Cependant quand le consignataire se présenta pour prendre livraison, après paiement des droits, ces vins lui furent refusés. La douane les avait saisis. Le même jour, deux officiers de douane, MM. Farwell et McLean, les promoteurs de toutes ces saisies, pénétraient dans le bureau de M. Maury, s'emparaient de ses livres, de ses factures, de ses correspondances, et de tout ce qui leur paraissait pouvoir fournir la preuve que les vins saisis avaient été facturés *en fraude* des droits établis par le tarif.

Selon l'usage en pareille matière, au lieu que ce soit à la douane de justifier sa saisie en prouvant la fraude qui ne se présume pas, c'est aux saisis que la loi laisse le soin d'établir que l'action de la douane est mal fondée.—La maison Heidsieck a dû suivre cette procédure et intenter une action en restitution de 400 paniers saisis.

La douane s'en tenait, jusque là, à une simple allégation de fraude. Sa saisie reposait sur ce que les vins importés par *Amand-Rose-André* étaient facturés *au dessous* de leur valeur réelle, déterminée par le cours du marché de production, Reims.—Quelle était cette valeur? elle ne le disait pas. Les vins avaient été facturés à 30 fr. le panier de 12 bouteilles, et 33 fr. le panier de 24 demi-bouteilles. A quel prix, selon la douane, ces mêmes vins auraient-ils dû être facturés pour éviter la *saisie*? En d'autres termes, quel était le prix du champagne *Heidsieck & Cie* sur le marché de Reims au départ du chargement?—Jamais il n'a été possible d'obtenir de la douane le moindre renseignement sur ce point essentiel.

Les saisis soutenaient que leurs produits n'étant pas vendus en France, mais exportés pour leur compte en pays étranger afin d'y être réalisés au mieux de leurs intérêts, ils ne pouvaient être tenus de porter des prix de vente sur les factures produites en douane. Ils ajoutaient que leurs vins, ne se vendant pas en France, n'avaient pas, de cours régulier sur le marché français, de *market value*, qui déterminât le prix à indiquer dans leurs factures, et que, dans ces conditions, ils avaient, de bonne foi, conformément à tous les précédents établis par une pratique antérieure, indiqué dans leurs factures leurs prix de revient augmentés dans une certaine proportion.

A l'appui de ces assertions, ils produisaient l'attestation de tous les courtiers de Reims, affirmant: 1o que les seuls vins qui aient un cours régulier sur cette place sont des vins *bruts*, ou non encore préparés pour la consommation; 2o que le prix de revient des vins Heidsieck & Cie ainsi préparés, y compris emballage, &c. est inférieur au montant indiqué dans les factures produites en douane. Ces faits étaient solennellement corroborés au procès, par une enquête contradictoire faite à Reims devant le consul américain résidant en cette ville, et autorisée par la Cour.

Le gouvernement des Etats-Unis ayant donné l'ordre à M. Farwell de se rendre en France pour y recueillir des renseignements sur le cours régulier des vins, et, en particulier, des vins de Champagne, on avait pensé que cet agent, invité formellement à assister à l'enquête de Reims, s'empresserait de s'y rendre afin d'y puiser de sérieux documents pour la douane, et y faire entendre, au besoin, ses observations propres. Mais M. Farwell en a jugé autrement.—Quoiqu'il fût en France au moment où l'enquête a eu lieu, il n'a eu rien de plus pressé que de lui tourner le dos, et n'a rapporté de son voyage de trois ou quatre mois dans ce pays que des documents fort discutables. Entre autres, de prétendus prix courants où ne figurent même pas les vins Heidsieck & Cie, mais d'autres vins auxquels il plaît à la douane d'assimiler les vins saisis. Ces prix, dans tous les cas, étant ceux du détail et non ceux de ventes faites sur une vaste échelle, ne pouvaient pas être pris en considération.

La douane a produit en outre des lettres de MM. Heidsieck & Cie, adressées non à elle, mais à des agents qui, pour leur tendre un piége, les avaient questionnés par écrit sur les prix de leurs vins achetés à Reims, pour l'Angleterre, par fortes quantités.

La réponse à ces questions écrites indiquait un prix supérieur aux prix portés dans les factures des expéditeurs, et la douane en concluait qu'à défaut d'un cours de marché à Reims, les lettres de la maison Heidsieck suffisaient pour trahir ses prix véritables et démontrer la fraude dont leurs factures étaient entachées.—Mais à cela on répondait que de pareilles lettres ne prouvaient pas le cours du marché, le *market value*, qu'elles étaient relatives à un cas particulier, à une *proposition* de vente et non à une *vente réelle*; qu'il est dans l'usage des maisons qui ont des agents à l'étranger d'éviter les ventes isolées, qui pourraient nuire à leurs relations suivies, et de décourager la concurrence en demandant, dans ces cas, des prix assez élevés pour n'être point acceptés.

Après quatre jours consacrés aux débats de cette affaire, qui intéresse à un haut degré l'honorabilité du commerce de Reims, M. le juge Hoffman a résumé pour le jury les arguments présentés avec un rare talent par M. Hall McAllister pour la maison Heidsieck, et par le district attorney des Etats-Unis dans l'intérêt de la douane.

Hier, à trois heures et demie, après un délibéré qui n'a pas duré moins de quatre heures, le jury a rapporté un verdict favorable à la douane. En conséquence, la saisie a été reconnue valable et les 400 paniers ont été déclarés confisqués.—On assure qu'il y aura appel de cette décision.

CHRONIQUE LOCALE

TEMPERATURE.

THERMOMETRE DE C. DUMAREL, OPTICIEN.

19 septembre 1865	Fahrenheit.	Centigrade.
6 heures du matin	76	24 1/2
midi	79	26
3 heures du soir	80	26 1/2
6 heures....do....	79	26

ENQUÊTES.—Le coroner a pratiqué, hier, la levée du corps de Ch. W. Williams qui s'est noyé dans le fleuve, le 16 du courant, vis-à-vis de la Seconde rue, Quatrième District. William avait quatorze ans. Verdict, accident.

—Une enquête a été tenue sur le corps de Margaret Pierre, morte d'une inflammation cérébrale, le 18 du courant, au No 322 de la rue Claiborne.

DEVANT LA PREMIERE COUR DE DISTRICT—Ont été envoyés devant la Première Cour de District:

Ch. Oliver, pour avoir caché sur lui un pistolet chargé.

Ch. Hyman, pour vol de souliers chez Martin Fisher.

Bill Moore, pour vol d'un bracelet en or au préjudice de Bouy Brown.

Kate Murray, accusée d'avoir blessé son mari; Edward Daly, accusé d'avoir volé, à Th. Haley, un portefeuille renfermant cent cinquante piastres.

AMNISTIÉS ET ENREGISTRÉS.—Le nombre de votants enregistrés était hier, à deux heures et demie de l'après-midi, de 5804; celui des amnistiés, de 2745.

COUR PREVOTALE.—Un citoyen a été condamné à cinquante piastres d'amende pour avoir débité à un soldat de la boisson prohibée.

P. Creppie, accusé d'avoir trois mulets du gouvernement, a été renvoyé de la plainte. Il les avait achetés à l'encan, de bonne foi.

Un soldat a été condamné à dix jours de prison pour s'être enivré.

Un propriétaire dont l'écurie était sale a été condamné à $25 d'amende en un mois de prison.

Le magistrat a envoyé en prison pour un mois un soldat qui avait assailli quelqu'un et insulté des policemen.

LA DECENTRALISATION EN FRANCE.

Ce qui fait la force du gouvernement de Napoléon III, c'est qu'il n'est ni réactionnaire, ni même stationnaire. Il marche graduellement, assez vite même, dans la voie du progrès. C'est à son initiative que le commerce et l'industrie françaises doivent l'application des principes du libre échange, qui étaient restés si longtemps à l'état de théorie. C'est encore au gouvernement que revient l'honneur d'avoir aboli l'ancienne loi sur les coalitions, qui niait aux ouvriers le droit de disposer de leur travail au prix qui leur convenait. Il y a une habileté profonde dans cette tactique napoléonienne appliquée aux affaires intérieures. En prenant les devants dans toutes les mesures qui ont pour objet la réalisation d'un progrès, le gouvernement ne laisse à l'opposition que l'alternative ou de se mettre à sa remorque en approuvant, ou de recourir au parti extrême de demander l'impossible. C'est cette dernière alternative que l'opposition a généralement choisie, et elle n'a fait que doubler le succès du gouvernement puisque celui-ci a eu la gloire d'opérer des réformes populaires malgré la résistance des démocrates. Il faut tout l'aveuglement de l'esprit de parti pour que l'opposition ne se rende pas compte du rôle de dupe qu'elle joue ainsi. En voici un nouvel exemple qui se complique d'un malentendu assez curieux entre les deux fractions extrêmes des adversaires de l'empire.

Nous avons parlé des tendances manifestées par le gouvernement, à l'occasion des élections municipales, dans le sens d'une réaction contre l'excès de centralisation administrative. M. Vuitry, du conseil d'Etat, a été chargé de préparer un travail sur cette grave question qui mérite d'être l'objet d'études approfondies. A peine le mot de décentralisation avait-il été prononcé, que l'opposition a pris la balle au bond et s'est mis en tête de devancer le gouvernement. Un magnifique projet de décentralisation complète, radicale, a été élaboré à petit bruit puis publié à grand fracas, et le public a été tout étonné d'y voir figurer les noms des républicains de 1848 à cause de ceux des défenseurs de la cocarde blanche. Mais les légitimistes, fiers de leur triomphe, n'ont pas tardé à laisser percer le bout de l'oreille et leurs alliés se sont aperçus qu'ils étaient tout simplement tombés dans le panneau. Comment se tirer de là? Le *Siècle*, l'un de leurs organes les plus accrédités, a entrepris cette tâche. Son article intitulé "un malentendu" explique suffisamment les faits et donne un aperçu du projet de décentralisation. En voici les principaux passages:

Nous avons déjà entretenu nos lecteurs du manifeste publié par un comité libéral qui tient ses assises à Nancy, *ville royale et libre*, comme l'appellent les journaux légitimistes.

Ce comité s'est fait connaître déjà par diverses publications rédigées avec talent. Il nous a donné d'abord les *Varia*, puis les *Francs propos*, sortes de mélanges politiques où sont préconisées les idées les plus avancées du parti légitimiste et du parti orléaniste. Ces deux premières productions n'avaient pas fait grand bruit. Le comité de Nancy fait aujourd'hui un pas en avant et démasque ses batteries en publiant un volume sous ce titre: *Projet de décentralisation*.

Toutefois, avant de se risquer ainsi, le comité avait pris ses précautions. Sachant bien que son projet de décentralisation montrerait le bout de l'oreille légitimiste, il a voulu s'assurer préalablement l'adhésion de quelques membres du parti démocratique, et, en effet, au bas du manifeste de Nancy se trouvent les noms de MM. Carnot, Garnier-Pagès, Pelletan, Jules Simon, Chauffour, Frezier, Clamageran, Hérold, Lanfrey, Elias Regnault, Vacherot, etc.....

A côté de ces noms significatifs se trouvent ceux de MM. de Montalembert, de Falloux, Berryer, de Broglie, Guizot, Dufaure, Béchard, de Bourgoing, etc., etc.

Règle générale, chaque fois qu'au bas d'un document politique, quel qu'il soit, vous apercevez des signatures qui hurlent de se trouver réunies, comme celles de M. Carnot et de M. de Falloux, par exemple, soyez sûrs qu'il y a un malentendu et que tous les dissentiments subsistent.

Sur quoi porte ici le malentendu?

Le comité de Nancy veut décentraliser la France. Laissons-le parler:

"Brisons l'idole! décentralisons! C'est le vrai moyen de clore les révolutions, et, en même temps, de nous apprendre à être libres. Pour décentraliser dans la pratique, il faut se mettre en mesure de remplir les quatre conditions que voici:

"1o Fortifier la commune, qui, chez nous, existe à peine.

"Créer le canton, qui n'existe pas.

"Supprimer l'arrondissement, qui ne répond à rien.

"Emanciper le département."

Tous les partis ont un enfant terrible. L'enfant terrible du comité de Nancy est M. de Rinancey, rédacteur du journal légitimiste, l'*Union*. Aux quatre points énumérés par le comité, M. de Rinancey en ajoute un cinquième: *Instituer la province*, et il a soin de dire que cette reconstitution des provinces est dans la pensée des membres du comité. Seulement, ils n'osent pas oser le dire, et M. de Rinancey le dit pour eux.

Vous vous demandez sans doute comment MM. Carnot, Garnier-Pagès, Jules Simon, Pelletan, Vacherot, etc, etc, ont pu adhérer à ce programme du parti légitimiste?

C'est ici précisément qu'est le malentendu dont nous parlions tout à l'heure. Le parti démocratique réclame depuis longtemps la décentralisation administrative. Il pense que tout irait mieux si les conseils élus étaient placés à la tête du département, de l'arrondissement et de la commune, avaient le pouvoir de décider sur place les questions d'intérêt local dont la solution ne pourrait nuire à l'intérêt général et à l'action politique de l'Etat.

Il est presque inutile de dire que les décrets qui ont étendu les attributions des préfets, agents directs du pouvoir central, n'ont donné aucune satisfaction aux vœux du parti démocratique.

Aussi ces vœux restent entiers, et nous persistons à demander une décentralisation administrative sérieuse au profit des communes et des départements.

Lorsque le comité de Nancy a sollicité l'adhésion des démocrates, il ne l'a obtenue que dans la limite et sous la réserve dont nous venons de parler.......

Ainsi tout l'effet que l'on comptait produire sur les simples en leur présentant MM. Carnot et Montalembert, Pelletan et de Falloux, Garnier-Pagès et Berryer, Jules Simon et de Broglie, Vacherot et Cochin, etc, comme parfaitement d'accord sur un point aussi important que celui-là, cet effet est manqué. Le trompe-l'œil ne trompe personne. Ce que les uns veulent, les autres le repoussent, ceux-ci ont fait leurs réserves écrites, ceux-là leurs restrictions mentales.

Plus on s'entend sur le mot et moins on est d'accord sur la chose, et cette fois encore le comité de Nancy en sera pour ses frais. Voyez-vous d'ici le bel effet que produirait dans l'histoire le parti démocratique aidant les cléricaux, les légitimistes et autres, à reconstituer les provinces, à effacer l'œuvre de la Révolution!....

Je sais bien que nos adversaires n'affichent pas tout haut la ridicule prétention de reconstituer une Bourgogne ou une Bretagne indépendante; ils laissent ce travers à M. de Rinancey, et ils ont raison.

Mais il ne serait pas absolument nécessaire, pour compromettre notre unité nationale, de ressusciter les grands vassaux de la couronne. Nous avons affaire à d'habiles gens qui n'en demanderaient pas tant pour refaire une France à leur guise.

Ils veulent, disent-ils, fortifier la commune et émanciper le département. Rien de mieux! Mais à la tutelle de l'Etat, ces grands propriétaires, ces riches industriels, substitueraient tout simplement la leur, et, certes, nous ne gagnerions rien au change. Ils nous referaient une noblesse privilégiée si on les laissait faire! A ce prix, la décentralisation coûterait trop cher. Nobles ou pieux défenseurs du trône et de l'autel, riches parvenus, grands propriétaires, évêques et curés, moines et jésuites, votre libéralisme nous fait peur.

LA MARINE ANGLAISE A CHERBOURG.

Le *Moniteur* publie les discours suivants prononcés au banquet offert à l'hôtel de ville de Cherbourg, le 15 août, par M. le ministre de la marine, aux lords de l'amirauté, au contre-amiral Dacres et aux officiers de terre et de mer. M. Chasseloup-Laubat a porté le toast suivant:

"Messieurs,

"Je vous propose de porter la santé de S. M. la reine Victoria.

"C'est pour moi un grand honneur et une bien vive satisfaction d'avoir à porter ce toast aujourd'hui. C'est un bien grand honneur, car je viens ici, au nom de l'Empereur, souhaiter la bienvenue aux représentants de la marine de la Grande-Bretagne,—et je les remercie, avec la marine française, de s'être unis à nous le jour même de la fête de notre auguste souverain.

"C'est aussi une bien vive satisfaction,—et elle doit être partagée par tout ami sincère de son pays et de l'humanité.—C'est aussi une bien vive satisfaction de voir cette cordiale et fraternelle réunion dans ce port qui déjà avait vu réunis ainsi la Reine et l'Empereur.

"Grâce à Dieu, messieurs, le temps des rivalités hostiles est passé, l'émulation seule demeure, l'émulation pour tout ce qui peut servir dans le monde la cause de la civilisation et de la liberté.

"Ce sera, croyez-moi, une grande et belle page que celle où, racontant le règne de notre Empereur et celui de votre souveraine, l'histoire dira comment, entrant dans une ère toute nouvelle, nos pavillons ne se sont plus rencontrés que pour servir ensemble de nouveaux et plus vastes horizons à l'activité humaine, et comment, dans notre désintéressement, nous avons appelé tous les peuples à partager le prix de nos efforts. Ce sera une belle page aussi que celle qui montrera les vieux préjugés détruits, la rivalité des deux nations, et leurs industries se tenant par la main et s'avançant sans cesse pour répandre le bien-être partout,—puis venant étaler leurs merveilles dans ces splendides tournois où tour à tour nous convions tous les travailleurs du monde.

"Oui, messieurs, la liberté des mers, les luttes pacifiques du travail, les conquêtes bienfaisantes du commerce,—Voilà ce que veulent dire ces deux nobles drapeaux aujourd'hui réunis devant vous. Que Dieu les protége toujours, et pour vous, messieurs, qu'il vous garde votre gracieuse souveraine.

"A S. M. la reine de la Grande-Bretagne!"

Après ce toast, accueilli avec acclamation, le duc de Somerset s'est exprimé en ces termes:

"Messieurs,

"J'ai entendu avec grand plaisir le toast proposé par le ministre de la marine, ainsi que le discours qui l'accompagnait.

"Tous les Anglais éprouveront un grand sentiment de reconnaissance en apprenant qu'en cet heureux jour, au milieu de cette assemblée d'élite, le premier toast proposé par le ministre français a été adressé à la reine d'Angleterre.

"Nous l'acceptons comme une preuve de la cordiale amitié que le gouvernement de la France, et je l'espère aussi, la nation tout entière, éprouvent pour notre gracieuse souveraine et pour notre pays.

"Je réponds de la part du gouvernement britannique, et je suis sûr d'exprimer aussi le vœu de la grande majorité du peuple anglais, en disant que nous éprouvons les mêmes sentiments à l'égard du souverain de la France et du peuple français.

"Nous désirons que la bonne entente qui règne actuellement entre les deux pays soit de longue durée. Nous le désirons, non seulement parce que notre amitié avec les deux nations tend à augmenter le bien-être de l'Angleterre et de la France, mais aussi parce que tout à assurer le bonheur et le progrès pacifique de l'Europe. Nous acceptons de grand cœur ces paroles du ministre que les jours de rivalités hostiles ont disparu pour faire place à une généreuse émulation.

"Toutes les fois que les marines des deux nations ont agi ensemble, comme elles viennent de le faire dernièrement en Chine et au Japon, elles n'ont été mues par aucun sentiment égoïste d'agrandissement, mais elles ont rendu service au monde et les mers en faisant respecter la foi des traités et en obtenant pour tous les autres peuples les mêmes avantages qu'elles obtenaient pour leurs propres compatriotes. J'espère que nos deux pays marcheront toujours dans cette voie.

"Je propose la santé de l'Empereur, l'élu du peuple français.

"En proposant ce toast, je désire parler non seulement au nom du gouvernement dont je suis membre, ou d'un parti politique quelconque, mais au nom de tout Anglais éclairé.

"A la santé de l'Empereur, de l'Impératrice et du prince impérial!

"Vive l'Empereur!"

ALMANACH DE LA LOUISIANE.—M. Francis Bouvain prépare en ce moment son Almanach de la Louisiane pour 1866, et il invite les commerçants qui désirent profiter de la grande publicité de cette œuvre populaire, à lui envoyer leurs annonces. On trouvera les conditions dans l'avis que nous insérons plus loin.

Décédé, hier, à 10 heures du soir, PEDRO CARRERAS fils de Esteban Carreras et de Maria Golsbert, à l'âge de trois ans. Les amis et connaissances de la famille sont priés d'assister à son enterrement qui aura lieu ce soir à quatre heures. Le convoi partira de la rue Marais, entre les rues des Français et Union, où le corps est exposé. De la part de sa famille.

Falleció ayer á las 10 de la noche, PEDRO CARRERAS, hijo de Esteban Carreras y de Maria Golsbert, de edad de tres años. Se suplica á los amigos de la familia se sirvan asistir al entierro que tendrá lugar hoy á las 4 de la tarde.

El cuerpo está depositado calle Morales entre Frances y Union. De parte de la familia.

Décédée, à New-York, jeudi 7 septembre, après une courte maladie, à l'âge de 25 ans, BLANCHE MOLINARD ELLIOT, épouse de Wm H. Elliot et fille de feu Jules Molinard.

ATTENTION.

Groceries, vins, liqueurs, &c., à l'encan par le shérif—Nous appelons l'attention à la vente à l'encan qui aura lieu aujourd'hui, à 10½ heures A. M., sur les lieux, rue du Camp, entre la rue Poydras et la Commercial Place, du fonds et de l'installation d'un magasin de groceries, vins, liqueurs, etc. de vie, &c. Le tout en bloc à la convenance des acheteurs.

Les MM. Montgomery, encanteurs, vendront aujourd'hui, à 9 heures, sur la Levée, au pied de la rue Girod, 300 sacs oignons; à 9 heures, sur la Levée au pied de la rue Conti, avoine, oignons, choux, pommes, pommes de terre, &c; à 10 heures, à l'entrepôt Montgomery dans la rue Fulton, près la rue Julia, balais, épaules, jambons, pommes sèches, &c.

M. D. M. Murphy, encanteur, vend 300 barils de farine, ce matin, à 11 heures. Voir l'annonce.

ASSEMBLEES.

Club démocratique national du 7me district représentatif—Sme District.

Le 18 du courant, à une réunion de ce club, il a été résolu qu'il serait procédé à l'élection de trois délégués de ce club à la Convention d'Etat qui aura lieu dans cette ville, le 2 octobre prochain. Cette élection aura lieu dans la salle de réunion, au coin des rues Barracks et Bons Enfants, JEUDI, 21 septembre 1865, de 5 à 8 heures du soir.

F. M. PETERSON, vice-président.
FREDERIC THOMAS, secrétaire.

AVIS.

LES soussignés qui représentent respectivement le Comité Exécutif d'Etat dont Mr J. Ad. Rozier est Président, et le Comité Exécutif de Paroisse dont Mr J. S. Conway est Président, sont d'accord, par ces présentes, à confondre leurs deux corps sous le nom de Comité Exécutif d'Etat du Parti Démocrate à Washington, dont Mr Charles Maurian est Président. Ils recommandent à tous les membres et entités ligués de la Nouvelle-Orléans, qui désirent soutenir le Parti Démocrate, de se réunir aux polls de leurs districts respectifs, le 21 septembre, de 5 à 8 heures du soir, afin de voter pour des délégués à la Convention démocratique d'Etat, laquelle s'ouvrira à la Nouvelle-Orléans le 2 octobre 1865.

J. L. RIDDELL,
GEORGE CRONAN,
W. REED MILLS,
Au nom du Comité Exécutif d'Etat.

Nlle Orléans, 18 septembre 1865.

Perdu ou volé.

UN CERTAIN BILLET pour la somme de cent piastres, tiré par John E. Crow, à l'ordre de et endossé par Oscar Poynot, [illegible] Le public est averti de ne pas l'accepter. Le susdit billet sera payé à la personne qui le rapportera à [illegible].

JEAN MARREAU, rue Urquhart, No 69,
GRAMMONT & CAMONGE, avocats, Passage de la Bourse, No 30.

POUR LES OPELOUSAS—Le steamer CLEONA, capitaine C. T. Fisher, partira ce soir à 5 heures pour Washington et tous les points intermédiaires sur l'Atchafalaya. C'est un plaisir pour nous que de recommander ce bateau à vapeur, dont le commis, M. W. L. Mainger, est très connu.

POUR LOUISVILLE—Le PEYTONA partira positivement ce soir à cinq heures pour la rivière Ohio. Ce steamer est commandé par le capitaine J D Armstrong dont la popularité est si bien établie sur cette ligne.

LE BATEAU A VAPEUR PAROLA.—Ce bateau est si léger qu'il peut faire course sur toutes les rivières imaginables; ses passagers, par conséquent, sont sûrs d'arriver à leur but. Le Parola partira ce soir à cinq heures pour tous les points de la Rivière Rouge et ses tributaires. Il est commandé par le capitaine J. M. Brockwell.

LE COOSA POUR LA RIVIERE ROUGE.—Nous sommes informés par le capitaine W. T. Boardman que le Coosa partira positivement ce soir à cinq heures pour Shreveport et les points intermédiaires de la Rivière Rouge. Ce bateau a toujours été un des favoris du public. Le capitaine Boardman ainsi que M. E. S. Roberts, commis, se chargent des affaires de bord.

POUR LES OPELOUSAS—Le steamer IRENE, d'une marche rapide et d'un tirant d'eau léger, partira ce soir à cinq heures pour les Opelousas. Ce steamer est commandé par le capitaine O. Hinckley et nous devons dire que tous les officiers de ce bateau savent pleinement ce qui fait plaisir aux passagers.

Bulletin Financier.

Mardi soir, 19 septembre.

Le mouvement général n'a été que modéré aujourd'hui. Les ventes de coton se sont élevées à près de 5000 balles, mais il n'y a eu qu'un très petit nombre d'acheteurs, et la vente de 4000 balles est due à une seule personne. Les correspondances reçues de New-York par le Star of the Union ne semble pas avoir eu d'influence sur la place.

L'or a ouvert plus ferme à 144 1/4 à 144 1/2, et s'est ensuite vendu plus cher. Le taux était à la clôture, de 144 3/4 à 145, contre 144 1/2 hier soir. Les transactions embrassent $9500 à 144 1/4, $2700, $7500, $10,500 et $12,000 à 144 1/2, $20,000, en trois ou quatre lots, à 144 5/8, $4000, $7000, $10,000 et $15,000 à 144 3/4, $2000, $3000 et $4000 à 145. Un seul acheteur avait vendu $30,000, mais nous ne savons rien de positif là-dessus. On a dit également qu'une autre forte somme s'était vendue au même prix.—Il n'a pas été annoncé de ventes d'argent. Les demi-piastres américaines sont cotées à 140 à 141; nous croyons qu'elles valent beaucoup à New-York où il ne sont qu'à 4 à 5 au dessous de l'or. Il ne s'est pas vendu de piastres mexicaines depuis les 1000 mentionnées dans notre dernier bulletin et qui ont rapporté 143 1/2.

Le change étranger a été calme; il était question de plusieurs marchés qui n'ont pas été conclus. Les ventes de sterling comprennent une forte somme en traites pour le 153 à 151 et 340 livres à 154 1/2, qui est le taux le plus élevé.—Une bonne traite de seconde classe a été offerte à 151—Il n'a rien été annoncé dans le change sur France. Le sterling peut être coté à 151 à 154 1/2 celui des particuliers et 155 à 156 celui des banques; le change sur France, à 3 65 à 3 72 1/2 le premier et 3,62 1/2 le second.

La quantité de change sur le Nord est encore limitée. Au début il s'est vendu $45,000, $15,000 et $50,000 à vue sur New York à 7/8 d'escompte; une somme à cinq jours, à 1, un peu de change, à 30 jours, à 2; $10,000 à quinze jours à 2; $35,000, à trente jours, à 2 1/8 et $25,000 à 2 1/4. Les banques et les courtiers ont tiré sur New York à 3/8 d'escompte, mais deux des banques ont servi leur clientèle à 1/4 et une a vendu quelques sommes à des courtiers à 7/8.

15 actions de la Compagnie du Chemin de fer de la ville se sont vendues à $100. Vendredi dernier, 30 actions (quittancées sans détails) ont été vendues, en quatre lots, au même prix.—Il s'est vendu 2 bons de la ville, émis en faveur des chemins de fer, à 68 1/2 et 1 consolidé à 78, les premiers sont cotés à 69 à 69 1/2 et les seconds à 79 à 80.

Aucune vente digne de remarque n'a eu lieu dans les billets de banque.

BULLETIN COMMERCIAL.

BUREAU DE L'ABEILLE,
Mardi soir, 19 septembre.

COTON—La demande a été modérée ce matin à l'ouverture du marché—offrant par là une perspective d'affaires pour un faible mouvement—même subséquemment il n'y a eu qu'une petite apparence d'amélioration, mais, un acheteur ayant pris 4000 balles, les ventes ont alors pu s'élever à un fort montant, ayant formé un total de 4800 balles. Nous n'avons pas de changement à noter dans les prix de cours, mais le good ordinary à 33, à 35 au de good ordinary; les ordinaire 38 à 40, low middling 41 à 43 et le middling 44 à 45. Quelques sortes ont consenti à vendre, que même il barely low middling ne pourrait s'acheter à 41 cts.

ETAT DU COTON

Stock en mains le 1er sept 1865....balles		44139
Reçu aujourd'hui..................	1682	
précédemment..................	47967	49649
		93788
Exporté aujourd'hui...............	1616	
précédemment...............	35920	37536
Stock en mains et à bord de navires non expédiés		56252

SUCRE ET MELASSE—Les arrivages de sucre, hier, ont embrassé 160 boucauts de sucre et 100 barils de mélasse, venus de la côte. Il s'en est fait quelques demandes aujourd'hui, mais il n'est porté que sur 86 boucauts; mais il y a peu de demande de lots ronds, et les affaires, qui toutes, s'effectuent aux prix antérieurs, ne se font qu'en détail. Louisiane inférieur 10 à 10½ cts, commun de 11 à 11½ cts, bon commun 11½ à 12½ cts, fair 14½, fully fair 15½ à 16, prime 16 5/8 à 16 ¾ et choice 17½ cts la livre. Un petit lot de mélasse claire et commune de la Louisiane, s'est vendu à 55 cts le gallon. Hier, sans avis préalable, il s'est vendu 100 barils de bon sucre blanc de Cuba, en trois lots, à 16 ¼ cts la livre.

PRODUITS DE L'OUEST—Les affaires ne sont opérées dans ces produits aujourd'hui sur le marché, les transactions ayant eu lieu sur une grande échelle, si pour la localité, à des prix fermes et sans changement. A l'exception des saindoux et de hardes, les divers autres articles en fait de produits de l'Ouest existent en approvisionnement sur le marché.

FARINE—Le marché est bien approvisionné de cet article. Des commerçants, après avoir cherché et examiné ce qu'ils voulaient environ 1600 barils, dont 100 de farine commune à $7 50, 200 de $8 à $8 25, 150 de commune à $8 75, 100 de choix à $11 87½ le baril. De petits lots ont été vendus en magasin aux mêmes prix.

GRAINS ET FOURRAGE—Approvisionnement ample. Il y a eu aujourd'hui une bonne demande locale pour les prix d'hier et les ventes ont embrassé 2800 sacs d'avoine, dont 300 et 479 de la nouvelle à 55 cts et 2000 de vieille, en sacs et à 60 cts le boisseau, 1100 sacs de maïs, dont 285 sacs de blanc mélangé à 80 cts, 290 et de 500 de blanc, en deux lots, à 85 cts le boisseau, 250 tonnes de son à $1 20 les cent livres, 450 balles de foin du Nord à des conditions privées et 130 de foin de l'Ouest à $36 la tonne.

PROVISIONS—Un lot de 30 tierçons d'épaules sucrées s'est vendu à raison de 15 cts la livre. Le mess porc se vend en détail $31 50 à $32 le baril. Le saindoux prime en tierçons se débite à 25 cts, en barillets à 30 cts, et le commun en tierçons à 27 cts la livre.

ARTICLES POUR L'EMBALLAGE—Le marché est très calme et il ne s'y fait que quelques affaires en détail, la demande ne portant que sur de petits lots pour les besoins immédiats, et pour lesquels les commerçants obtiennent 16 cts la livre de corde d'emballage, 21 1/2 à la yarde de toile d'emballage de l'Inde celle en rouleaux et 24 ½ cts celle en balles.

DIVERS—Les comestibles abondent sur le marché. Les pommes de terre se vendent $1 à $2 25 le baril, les oignons $2, les pommes $4 à $5 le baril et les choux $6 à $10 le cent. Les œufs sont rares et commandent 30 à 32c la baril. Les poules se vendent $5 à $6 la douzaine.

FRET—Le marché est stable et régulier, et il s'y fait une bonne somme d'affaires. Les taux sont 1 et par livre de coton sur steamships pour New York et 3/4 c. sur navires à voiles. Les navires à voiles pour Boston obtiennent 3/4 et et les steamships 1 et la livre. Les navires à voiles pour Liverpool obtiennent 3/4 d. et pour le Havre 1 1/2 et la livre.

MARCHE AUX BESTIAUX.

Jefferson City, 19 septembre 1865.

Arrivé, hier, 72 bœufs du Texas et 120 veaux. Vendu, 287 bœufs du Texas, 26 cochons, 5 moutons et [illegible].

A vendre, 17 bœufs de l'Ouest, 345 bœufs du Texas, 26 cochons, 118 moutons, 38 veaux à lait et 34 [illegible].

Bœuf de l'Ouest, 1re qualité, par liv. net..	[illegible]
Bœuf de l'Ouest, 2me qualité, par liv. net..	[illegible]
Bœuf de l'Ouest, 3me qualité, par liv. net..	[illegible]
Bœuf du Texas, 1re qualité, par tête.....	[illegible]
Bœuf du Texas, 2me qualité, par tête.....	[illegible]
Bœuf du Texas, 3me qualité, par tête.....	[illegible]
Cochons, par liv. brut.....	[illegible]
Moutons, par tête.....	[illegible]
Veaux, par tête.....	[illegible]
Vaches à lait, par tête.....	[illegible]
Veaux de lait.....	[illegible]

AU PUBLIC.

J'ANNONCE à mes anciens clients qu'à partir du 1er octobre prochain, j'établirai mon magasin au No 15 de la rue Marais, entre la rue de Chartres et la rue Royale. [illegible] E. W. WRIGHT, No 38, rue Bienville.

CHANGEMENT DE LOCAL.

WM H. SUMNER, encanteur, [illegible] au No [illegible] de LA RUE DE L'UNION.

PERDU OU VOLÉ.

[illegible]

FONDERIE DE LEEDS.

(Etablie en 1866.)

AU COIN DES RUES DELORD ET FOUCHER.

Nous avons l'honneur d'annoncer à nos amis et au public que nous sommes maintenant prêts à faire, COMME PAR LE PASSÉ, toutes espèces de machines à vapeur, des moulins à sucre, des moulins à scie, des pièces à coton, des [illegible], des fourneaux, des fers de fonte, toutes sortes d'ouvrages pour bâtisses et généralement TOUTES LES MACHINES DONT ON PEUT AVOIR BESOIN.

LEEDS & Co.

THEATRE DE L'OPERA.

GRAND CONCERT
VOCAL ET INSTRUMENTAL
OFFERT A
Mlle Eugénie Chassaignac,
Par ses élèves, avec l'obligeant concours de M. A. BAHONET.

LUNDI, 25 SEPTEMBRE 1865.

Morceaux choisis des opéras populaires: L'Africaine, La Muette de Portici, La Reine de Chypre, La Favorite, Les Huguenots, Le Barbier de Séville, l'Italiana in Algeri, et quelques-uns des plus admirables morceaux des célèbres compositeurs: Meyerbeer, Rossini, Auber, Halévy, Donizetti et Gottschalk. Pour les détails voir les programmes.

Prix des billets..............................$1 50

Académie de Musique.
RUE ST CHARLES.

SPALDING, ROGERS & BIDWELL—Propriétaires.

CINQUIÈME SEMAINE DE LA NOUVELLE TROUPE DRAMATIQUE.

Représentations TOUS LES SOIRS et le SAMEDI, à MIDI et le SOIR.

AVIS.

Ni le capitaine, les propriétaires ou consignataires de la barque italienne TAMAULIPAS, de Marseille, ne seront responsables des dettes contractées par l'équipage de ladite barque. PLACIDO BRUNEAU, 31 et 44, Vieille Levée.

AVIS.

Ni la barque italienne TAMAULIPAS, ni son propriétaire, ni ses consignataires ne seront responsables de dettes quelconques contractées par les officiers ou l'équipage de la dite barque.

AVEGNANO FRÈRES, Consignataires.

DEMANDE DE GOELETTES.

On désire affréter, pour un port du Mexique, une goëlette de la capacité d'environ 250 barils dans le plus et, pour New York, une goëlette d'environ 150 tonneaux. S'adresser à T. SHAILER Jr., Rue Gravier, No 51.

GRAINES DE JARDINAGE.

LE soussigné vient de recevoir de France via New York, par le steamer Northern Light—Choix de graines, choux de St. Denis. Il a également en magasin (récolte de 1865) choux quintal, navets, oignons, asperges, carottes, betteraves, radis, laitues, céleri, chicorée, persil, épinards, concombres, giraumons et melons. Il vend aux marchands de la campagne au cent ou mille papier pour le détail. D. MAUPAY, Rue Gravier No 104

GROCERIE A VENDRE.

A vendre, une grocerie bien achalandée ayant un bon stock de marchandises et une bonne situation. Pour plus de détails s'adresser sur les lieux, à l'encoignure des rues Orléans et Johnson.

Demande de Palfrenier.

ON demande un bon PALFRENIER qui connaît bien son métier. On exige de bonnes recommandations. S'adresser, avant onze heures de l'après-midi, à W. J. REID, Rue Carondelet.

AUX DAMES ET AUX MESSIEURS,

QUI désirent acquérir une connaissance parfaite de la langue et de la littérature anglaise en une ou deux années, ou de la composition, de l'élocution et de la diction anglaise. [illegible] S'adresser à A. M., aux soins de l'Editeur de l'Abeille.

L'AFRICAINE.

LES partitions (piano et chant, et piano seul) morceaux de chant détachés pour toutes les voix, morceaux de piano détachés. Fantaisies des meilleurs auteurs sur l'Africaine, et danses. [illegible] A. ELIE, No 96 rue Royale

CHANGE.

CHECKS A VUE sur New York, en sommes au gré des acheteurs, et escompte à vendre par LEVY & DIETER, rue Carondelet No 27

MARGARET HAUGHERY,
—Successeur de F. D'Aquin & Co—
Boulangerie, rue de la Nlle Orléans, No 78, entre les rues Poydras et Lafayette, Nlle Orléans.

PAINS ET BISCUITS—Elle a constamment un grand assortiment de pains, biscuits, biscuits à la crème, biscuits sodé, biscuits au beurre, biscuits de Boston, biscuits à l'eau, biscuits pilote, biscuits de sucre, biscuits à vin, biscuits français, biscuits doux, biscuits pique-nique, &c., biscuits cracknel, qu'elle vendra en gros et au détail à la maison, et à vendre aux plus bas prix du marché

SALON DE BAIN.

101........Rue de Chartres........101

CET établissement, qui a été fermé pendant quelque temps pour cause de réparation, vient d'être ouvert. [illegible]

AVIS—AVIS.

NOUS avons ce jour transporté nos bureaux et magasins de la No 30 Vieille Levée au No 68 même rue, entre Conti et Bienville. BLANCHIN & GIRAUD.

EN DEBARQUEMENT
DU TAMAULIPAS, DE MARSEILLE,

200 barriques vin rouge, Bergasse,
200 barriques de Cette,
50 quarts Madère,
50 quarts Porto,
100 caisses huile Plagniol, véritable,
100 paniers do. de ½ bouteille,
100 caisses saucissons assortis,
100 caisses sab Rome d'Etrangers,
A vendre et à livrer par BLANCHIN & GIRAUD, 63 Vieille Levée.

Damejeannes allemandes.

DAMEJEANNES allemandes de toutes grandeurs, [illegible] S. R. CASTENSKY, Rue Gravier, No 111.

A VENDRE,

UNE magnifique VITRINE avec glace française, une TENTE avec INSTALLATION DE GAZ, un COMPTOIR. S'adresser au restaurant de JOHNS, Rue Carondelet, No 3, N. O.

ALMANACH
DE LA LOUISIANE POUR 1866
5me Année.—10,000 exemplaires.

ENVOYEZ vos cartes vos annonces et adresses à la [illegible]
Annonces—$10 la page in 8vo.
Annonces simples—25 cents.
Tout annonceur a droit également à son nom dans la LISTE D'ADRESSES. [illegible]
FRANCIS BOUVAIN, Editeur, 64 rue Bourbon, à la Pinsons du Bourbon.

DIVERS. DIVERS.

EN débarquement du navire italien TAMAULIPAS, venant de Marseille, à vendre par A. ROCHEREAU & Co., 16 & 18, rue St-Louis—
30 barriques vin rouge Bergasse,
200 paniers huile J. Plagniol, gr. bleu,
50 do do J. Plagniol, gr. bleu,
50 caisses do J. Plagniol, gr. bleu,
50 do do J. Plagniol, gr. bleu,
25 caisses vermouth Noilly, Prat & Co.

Collége Commercial de Delhour,
Au coin des rues Camp et Commune,
Dans la belle et vaste bâtisse Story.

CE Collége est actuellement ouvert et a l'habileté professeurs. Il a été fondé en 1842 et il est en charte à l'Etat. On trouvera dans les plus anciennes maisons de cette ville et dans tous les Etats du Sud des négociants et des teneurs de livres qui en sont sortis. Les dames et les messieurs peuvent suivre un COURS COMMERCIAL de tenue des livres, d'écritures, de mathématiques, de français, d'espagnol ou d'anglais. [illegible]
RUFUS DOLBEAR, Président.

DEMANDE DE MODISTES
En chapeaux et en robes.

DEUX bonnes modistes et une excellente couturière [illegible] Mme DEZAUCHE, 96 rue du Canal.

Demande d'une Couturière.

ON demande une bonne Première pour un atelier de couture. [illegible]

VINS! HUILE! AMANDES! &C.!

100 fûts vin rouge de Marseille très connu,
300 paniers huile d'olive 24 et 11 onces,
25 balles amandes coque tendre, de Languedoc;
200 caisses olives, câpres et cornichons;
100 caisses vin muscat de Frontignan;
200 caisses sirops de Marseille;
40 quarts de pipe vin de Madère;
300 bouteilles de pipe vin de Porto;
20 barils olives Verdalles;
100 caisses vermouth N. Pratt & Cie.
En débarquement du navire Tamaulipas venant de Marseille et à vendre par ANT. LANATA, 9 et 11, rue Delhonde.

AVIS.

Bureau de la Compagnie des chemins de fer de la Nouvelle-Orléans,
RUE ROYALE, No 4.
Nlle Orléans, 14 septembre 1865.

CONFORMÉMENT à l'article VIII de la charte de cette Compagnie, une assemblée générale des actionnaires aura lieu à ce bureau, LUNDI le 2 octobre prochain, dans le but de prendre en considération la question de savoir s'il convient d'augmenter le stock de la Compagnie pour construire et exploiter un chemin de fer de la rue [illegible] rue du Canal aux Carrollton.
J. COHN, président.

NOUVELLES MARCHANDISES
D'AUTOMNE
ET
BONNES MARCHANDISES
D'HIVER.

NOUVEAU MAGASIN DE MARCHANDISES SECHES, 166, rue du Canal, entre Baronne, en face de l'église.

M. REIMAN.

Venant de retourner de New York, par les steamers Golding Star et George Washington, avec de nouvelles marchandises achetées au COMPTANT et à très bas prix, et notre magasin étant petit, nous sommes obligés, pour faire place, de vendre à un très léger bénéfice—

100 pièces de POPELINES françaises des genres les plus nouveaux et les plus fins;
200 pièces MOUSSELINE DE LAINE des genres les plus nouveaux et de toutes couleurs;
100 pièces SOIERIES noires, de $1 10 à $7 la verge;
200 do MERINOS français, de $1 à tous prix;
50 do ALPACAS, jaconas, MERINOS noirs;
200 CHALES d'un nouveau genre, de $1 50 à $2;
1000 paires Gants, bandes couleurs, de 4 et. à $1.25;
500 CORSETS, de $1 à $6;
Draps noirs, casimirs, jeans, cotons, châles, bonnets, etc.

Comme nous avons beaucoup de demande, les dames ne doivent pas craindre de venir acheter, notre magasin ne pourra se vider, car nos fournitures arrivent au rabais. Les acheteurs en gros de la campagne trouveront au moins vingt-cinq pour cent en s'adressant à nous avant d'acheter ailleurs.

Nous avons également 200 MANTEAUX en drap et en soie, d'un nouveau genre, et 150 BALMORALS de $2 50 à $7.

Nous sommes des commerçants et, pour nous faire une clientèle, nous voulons que notre magasin soit connu pour ses marchandises et comme le MEILLEUR MARCHÉ.

M. REIMAN, Rue du Canal, No 166.

NELLIGAN & VON ZINKEN,
46........Carondelet........46.

Vendent aux plus bas prix
BOIS EQUARRIS, MATS et VERGUES, de tout grandeur. Aussi, BOIS DE CHAUFFAGE, en quelque quantité que ce soit.
Les commandes sont remplies avec promptitude.

BLANCHISSEUSE ET FEMME DE MENAGE.

ON demande une BLANCHISSEUSE et FEMME DE MENAGE, rue des Remparts, No 20.

Dr. J. Theus Taylor,
Ex chirurgien de Division de l'Armée Confédérée.

S'EST établi d'une manière permanente à la Nouvelle-Orléans et offre ses services au public. Cabinet et Domicile, No 2 rue du Canal près Remparts.
Heures de consultation—De huit à dix heures du matin et de quatre à six heures de l'après midi.

BISCUITS! BISCUITS!

LE soussigné ayant ajouté à leur boulangerie une machine à biscuits, annoncent à leur clientèle et au commerce en général, qu'ils sont prêts à recevoir des commandes et à les remplir ponctuellement. On trouvera constamment à leur établissement—
BISCUIT FRANÇAIS, BISCUIT SODA,
do Pilote, do à la crème,
do au beurre, sucré et sucré, do Boston,
Patate
C. MARCHAL, 189 rue Dryades.

VINS, VERMOUTH, & CO.

CINQUANTE barriques vin de CETTE,
50 do de vin BANDOL
50 barriques vin Premier Fin, BORDEAUX
50 do vin St Macaire
100 do vin Courtieux Fils
100 do vin A Bouffard
120 do vin L. Morin aîné
50 do vin P F Eyssen
50 do vin Larouche Frères, Margaux
50 do vin J. Duvauzing
50 do vin Montferrand Th Drouet
50 do vin CHATEAU PAPE CLEMENT
50 do vin St Estèphe "PAVILLON AMERICAIN"
100 do vin St JULIEN LIMES GRAND
100 do vin Haut Sauternes, excellent
50 do vin St Emilion
50 do vin Margaux, Médoc
100 do St Julien, au vif excellent
150 do vin CHATEAU LAFITTE
100 do vin Haut Sauternes 1857
200 do vermouth NOILLY, PRAT & CO
125 do huile JAMES PLAGNIOL
15 fûts eau de vie ALEX SEIGNETTE, en bouteilles
200 do CERISES à l'eau de vie
En débarquement du navire Margot, de Bordeaux, et à vendre par OSCAR BENCIER & CO.

Vins! Eau de vie! Huile! Sardines, &c.

100 barriques VIN rouge, P. Clermont,
200 caisses do Bordeaux,
100 caisses HUILE, Bordeaux, 11 oz et 22 oz,
100 do de CERISES à l'eau de vie, Orléans,
200 do 1/2 boîtes SARDINES,
100 do de LIQUEURS assorties, marques assorties,
100 do de VINS blancs, Haut Sauternes et Haut Barsac.
25 barils do do do do
25 pipes VIN de Oporto, Wallis & Co
25 do Xeres do
25 do COGNAC, marques assorties.
25 caisses CHAMPAGNE, de quart de régisseur, en grande et demi bouteilles.
En débarquement et en entrepôt, à vendre par PIAGGIO FRERES.

Vins et Vermouth.

EN débarquement du navire Graham's Polly, de Bordeaux.
75 barriques vin de Bordeaux, St-Lambert,
25 do do do Côte St-Macaire,
27 do do do Cuqueran,
25 do do do Haut Brion, 1864,
27 do do do St-Julien,
400 caisses do vermouth Noilly Prat & Co.
VERGENBURG FRERES, 36, Vieille Levée.

EN DÉBARQUEMENT!

25 barriques VIN de Bergasse,
25 do VIN ROUGE de Bordeaux,
25 paniers HUILE D'OLIVE de "Plagniol",
25 caisses VERMOUTH de Noilly, Prat & Co., et à vendre par HENRY VALETON & CO., 27, 29 et 31 rue Bienville.

CIGARES DE LA HAVANE.
Tabac de la Havane.

LE soussigné informe ses amis et le public qu'il a à vendre AUX PRIX LES PLUS REDUITS, en entrepôt et à la Douane, arrivés par le schooner Morris, 175,000 cigares de la Havane de toutes les grandeurs et de toutes les marques.
20 balles tabac en feuilles de la Havane.
1 caisse papier à cigarettes.
J. GUMA, No 61, rue Commune

DIVERS! DIVERS!

EN débarquement de la barque Marie, venant de Bordeaux—
40 barriques VIN ROUGE, Château, de Saint à Pelle,
25 do do St. Emilion,
50 paniers demi et grandes bouteilles CHAMPAGNE, Château Fleurette,
15 paniers de 1862 CHAMPIGNONS au naturel, de Ph. Pinson, du Mentor,
5 caisses de 100 CEPES à l'huile de Ph. Pinson, du Mentor.
A vendre par E. BAILLY BLANCHARD Jr. 28 & 40, Vieille Levée.

BOIS DE CONSTRUCTION!
BOIS DE CONSTRUCTION!

EN gros et en détail,
PIN BLANC
SAPIN
HEMLOCK
VOLIGES, SOLIVES
PLANCHES à plafonds, préparées,
à vendre, au pied de la rue Conti, par GRIFFIN & PORCH, Rue Tchoupitoulas, No 37

E. MONTAGNE Jr.,
MARCHAND-COMMISSIONNAIRE,
RUE ST. LOUIS, No 21,
Sollicite respectueusement des consignations de PEAUX, LAINE, MOCHE, ŒUFS, VOLAILLES et toute espèce de produits de la campagne. Il remplira promptement les ordres pour provisions, groceries et autres articles.

J. A. BLAFFER & CO,
(Successeur de WM. MASSEY)

AGENTS pour la vente de l'ALE et du PORTER de Philadelphie, de MASSEY, COLLINS & CO. ALE, PORTER et CIDRE, par barrique, par baril ou par bouteille.
Magasin pour la vente en détail—Rue Bienville, Nos 28 et 30.
Dépôt—Rue de la Nouvelle Levée, No 52.
Les ordres pour expéditions sont remplis avec célérité.

TROIS CENTS BALOTS TOILE D'EMBALLAGE.
200 rouleaux toile d'emballage de l'Inde,
150 do do de Kentucky, supérieur,
100 demi pièces do do
50 balles FICELLE,
50 rouleaux CORDE.
En magasin et à vendre en lots à la convenance des acheteurs par WRIGHT & MAURY, 11 sept—3m 108, Gravier

Bitters Hongrois de Lukach,
ET SCHNAPPS AROMATIQUE
DE SCHIEDAM.

SUPERIEURS à toutes les autres sous quelque rapport qu'on les envisage, ainsi que par leur origine et leurs propriétés médicales, ils ont été adoptés depuis longtemps. Une seule épreuve en prouvera la supériorité. [illegible]
60, rue Commune.

Bladen Springs, Ala.
1er juillet 1865.

LES propriétaires de cet ancien établissement, favorablement connu, ont l'honneur d'annoncer que la table sera toujours pourvue de tout ce que le marché peut offrir de mieux. Les prix sont modérés. Un bon bateau à vapeur part de Mobile, pour les eaux, tous les samedis soir.
JAMES CONNOR & Co

A. M. DURANA,
NEGOCIANT COMMISSIONNAIRE,
Importateur de produits de Cuba et marchand de sucres et de mélasses de la Louisiane,
No 10....RUE ST-LOUIS....No 10.
Sucres et mélasses de la Louisiane et de Cuba, toujours en magasin, en lots à la convenance des acheteurs.

Maîtres des Banques de la ville.
LE soussigné achète aux prix les plus élevés du marché des billets des Banques suivantes—
CITIZEN'S,
MARCHANDS,
CRESCENT CITY,
ORLEANS,
LOUISIANE,
ETAT DE LA LOUISIANE
J. L. LEVY, courtier, 137 Gravier.

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Crescent de la Nlle-Orléans.
—Onzième état annuel—

LES Directeurs, conformément à la charte de la Compagnie, soumettent l'état suivant de ses affaires du 1er mai 1864 au 30 avril 1865.

Primes reçues du 1er mai 1864 au 30 avril 1865.

Sur les risques d'incendie....	$[illegible]	
Sur les risques de mer.....	[illegible]	
Sur les risques de rivière...	20,118 75	$[illegible] 14
Montant des primes....		$[illegible]
Pertes payées et estimées		
Sur les risques d'incendie.........	$18,381 29	
Sur les risques de mer	35,732 31	
Sur les risques de rivières..........	17,448 31	$[illegible]
Plus frais généraux, compris les taxes, d'assurance, remboursements et retours de primes, moins intérêt, escompte, &c., et anéantissement de montant tenu en réserve........	11,367 84	$[illegible]
Balance.........		$[illegible]
Moins intérêt sur scrip....		[illegible]
Bénéfice de l'année...		$[illegible]

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Billets garantis par hypothèques et autres.....	$[illegible]
Billets pour primes.....	[illegible]
Scrip d'assurance.....	[illegible]
Propriété foncière.....	[illegible]
Actions de banques.....	[illegible]
Primes en voie de perception.....	[illegible]
En caisse.....	[illegible]
	$[illegible]

Le susdit tableau est une copie exacte tirée des livres de cette Compagnie.

THOMAS A. ADAMS, Président.
WM. M. RICE, secrétaire pro. tem.

ETAT DE LA LOUISIANE
Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans.
Assermenté et souscrit pardevant moi, ce 29 mai 1865.
SAMUEL MYERS,
Deuxième Juge de Paix, Paroisse d'Orléans.

Les Directeurs ont résolu que l'intérêt soit payé, sur ses certificats de profit non encore payés, aux porteurs des dits certificats ou à leurs représentants, à partir du deuxième lundi de juillet.

Ils ont déclaré un dividende de vingt-cinq pour cent sur le montant net des primes de la Compagnie pour l'année expirée le 30 avril 1865, et il sera émis pour le dit dividende, des certificats à partir du deuxième lundi d'août prochain.

THOMAS A. ADAMS, Président.
GEORGE JONAS, vice-président.
WM. M. RICE, secrétaire pro. tem.

Directeurs:

Thomas A Adams	George Jonas
Samuel Bell	W G Robinson
B B Bunner	C T Buddecke
A H Kennedy	M Poutz
Samuel Smith	S [illegible]
A Dutrell	H [illegible]
Robert Geddes	P Avendaño
Magin Puig	V [illegible]
James I Hanna	C Schneider
A G Ober	Wm Edwards
G W Grifon	J A Mitchell
George Rauff	H Gasel
F F Folger	F A Foley
J H Lagroue	[illegible]
J W Jacobs	[illegible]
C L Benner	[illegible]

Compagnie d'Assurance Mutuelle DES CITOYENS.
Nlle Orléans, 1er décembre 1864.

CONFORMÉMENT aux requisitions de sa charte la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires pendant des primes reçues dans l'année expirée le 30 novembre 1864, savoir........$[illegible]

[illegible]

Total de l'actif......$[illegible]

ETAT DE LA LOUISIANE.

Le susdit tableau est copie exacte tirée des livres de la Compagnie.

C. GAILLARD, président.
H. CASTARÈDE, secrétaire.

Les Directeurs ont résolu de payer SIX POUR CENT D'INTERÊT sur les certificats aux payés de profit, à partir du 1er février 1865.
H. CASTARÈDE, secrétaire.
C. GAILLARD, président.

Directeurs:
J. Lacher, Jas A. White, E. Wilson, [illegible], J. Lamm, [illegible], Jules Souligny, [illegible], A. Maréchal, [illegible], A. Maresson, C. Gaillard.

Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nlle Orléans.
CINQUIÈME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT à la Charte la Compagnie publie l'état suivant:

Montant des primes non expirées le 30 septembre 1863....$[illegible]
Primes reçues dans l'année expirée le 31 décembre 1864
Sur les risques d'incendie... $[illegible]
Sur les risques de mer.... [illegible]
Sur les risques de rivières.... [illegible]
Total des primes........
Moins—Primes non expirées le 31 décembre 1864....$[illegible]
Primes non gagnées.........[illegible]
Montant net des primes....
Pertes—Sur les risques d'incendie...... [illegible]
Sur les risques de mer.... [illegible]
Sur les risques de rivières [illegible]
Taxes du revenu intérieur, de l'Etat et de la ville.... [illegible]
Réassurances........ [illegible]
Retours pour cent remboursement.. [illegible]
Dépenses générales, intérêt...... [illegible]
Intérêt sur scripts, 1860, 1861, 1862, 1863..... [illegible]
Bénéfice.........
Montant net des primes.....
Au moins—montant des primes sur lesquelles il a été confondu quelque chose........
Montant participant au bénéfice.....
Actif de la Compagnie est comme suit:
Billets pour primes et en voie de perception..... [illegible]
Actions de la Cité du Gaz de l'Etat de la Louisiane, de la ville et autres bons..... [illegible]
Actions de différentes Compagnies d'Assurance Mutuelle...... [illegible]
Propriété foncière..... [illegible]
En caisse.... [illegible]
Au moins—Intérêt sur scrips, 1860, 1861, 1862, dû et non réclamé..... [illegible]
Intérêt sur scrips 1860, 1861, 1862, 1863..... [illegible]
Réclamations non réglées...... [illegible]

Etat de la Louisiane,
Paroisse d'Orléans, cité de la Nouvelle-Orléans.

Qu'il se souvienne que le 12 janvier 1865, pardevant moi, notaire public dûment commissionné et qualifié pour la paroisse d'Orléans, a comparu J. Tuyes, président, et J. M. Blake, secrétaire de la Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans, lesquels, étant dûment assermentés conformément à la loi, ont déclaré que le susdit tableau est exact et vrai tel que le montrent les livres de la Compagnie.

P. J. TUYES, président.
J. W. BLAKE, secrétaire.

Assermenté et souscrit pardevant moi, ce 12 janvier 1865.
JOSEPH CUVILLIER, notaire public.

Les Directeurs ont résolu de déclarer un dividende de trente pour cent sur le montant net des primes de l'année expirée le 31 décembre 1864 pour lequel des certificats seront émis à partir du 1er février 1865.
L'intérêt sur les certificats de profit non encore payés sera payé à leurs détenteurs ou à leurs représentants après la publication de cet état.
P. J. TUYES, Président.
J. W. MEEKS, secrétaire.

Directeurs:
Geo W. Babcock, P. A. Rabiteau, T. Bailey Blanchard, [illegible], J. M. Lapeyre, [illegible], Alfr. Reichard, [illegible], Chs Lafitte, [illegible], Lo [illegible], [illegible]

CHAUX......CHAUX.
Fabrique de chaux de J. M. Gonsoulin, No 255, Promenade Carondelet (Faubourg Bouligny), Nlle Orléans.

LA chaux de coquilles provenant de cette usine est faite par un nouveau procédé, dans un haut fourneau à feu continu, [illegible] au moins aussi bonne que la meilleure de [illegible].
Cette chaux est livrée (en barils) par n'importe quelle quantité, au plus bas prix possible.
Ces mêmes particuliers sont chargés [illegible]
N. B. — Tous ordres pourront être laissés [illegible] LAPEYRE & FERRÉ, No 91 [illegible]